

**CONFERENCE DES
DIRECTRICES ET DIRECTEURS
CANTONAUX DES FINANCES**

Concerne:	Prise de position du Comité de la CDF sur des mesures pour renforcer le système financier de la Suisse
Destinataires:	Membres de la CDF, Site internet CDF
Date:	20 octobre 2008
Délai / Motif:	Séance extraordinaire du Comité du 20.10.2008

1. Le Comité de la CDF est concerné par la nécessité de prendre des mesures. Il considère que la solution apportée par le Conseil fédéral portant sur les trois éléments

- reprise d'actifs illiquides de l'UBS par une société créée ad hoc
- recapitalisation de l'UBS par un emprunt obligatoirement convertible
- protection renforcée des épargnants

est indispensable et adéquate pour l'économie suisse.

2. Le Comité de la CDF ne voit aucune raison d'exiger des changements de fond concernant ce concept et appuie le Conseil fédéral et la BNS dans sa mise en œuvre. Il considère notamment approprié de recapitaliser l'UBS par un emprunt obligatoirement convertible plutôt que par une participation directe ou indirecte de la Confédération et/ou des cantons sous forme d'actions. De même, il salue des mesures du législateur et des autorités de surveillance pour contenir les excès en matière salariale dans le secteur des marchés financiers, dans la mesure où elles sont efficaces et compatibles avec la compétitivité internationale de la Suisse. Il attend du secteur financier une nette modération de sa propre initiative.